

# À table !

Bulletin de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

Nov. 2009 | Vol.11 n°1



## Un plan de lutte contre la pauvreté ou contre les pauvres ?

L'ÉDITO

par J.P. Faniel

Encore une fois, le mouvement communautaire se trouve à la croisée des chemins. En effet, le 1er plan gouvernemental de lutte à la pauvreté arrive à échéance et le gouvernement a l'obligation de consulter les représentants des réseaux civils à travers le Québec pour élaborer et mettre en place le second plan de lutte à la pauvreté pour les quatre prochaines années.

C'est dans ce contexte que la Table sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain a participé au vaste front commun des différents grands réseaux du milieu communautaire pour identifier les revendications que nous voulons voir inscrire dans ce nouveau plan de lutte et les stratégies que nous mettrons en place pour se faire entendre. C'est également dans ce contexte que nous avons consulté nos membres lors de l'assemblée du 19 octobre dernier pour vérifier leur adhésion à ces revendications et nous assurer que la stratégie et les moyens tactiques proposés correspondent vraiment à leurs possibilités réelles de mobilisation.

### 1. Historique

Pour situer l'actuelle consultation, il est utile d'en rappeler cependant l'origine. La loi 112 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est l'aboutissement d'une campagne citoyenne d'envergure du Collectif pour un Québec sans pauvreté qui a vu des dizaines de milliers de citoyen(ne)s et d'organismes se concerter

pour que soit adopté une telle loi, mais qui, également, ne se sont pas contentés de demander une loi au législateur, mais, fait historique, ont eux-mêmes travaillé à écrire un texte de loi qui réponde à leurs attentes.

Évidemment, le résultat fut mitigé. Du côté positif, il est important de souligner que le principal mérite de cette loi est de reconnaître que la pauvreté n'est pas qu'un problème personnel, mais découle en bonne partie d'un contexte social qui implique donc une responsabilité sociétale et gouvernementale.

Il s'agit là d'une victoire importante, eue égard au discours dominant qui responsabilise uniquement l'individu appauvri et propose comme solutions à « son » problème, des approches également individualisantes. Cette loi crée donc des obligations légales aux différents gouvernements qui se succéderont de se doter d'un plan de lutte à la pauvreté comprenant des mécanismes de supervision et de vérification des résultats.

Il l'oblige également à consulter les différents acteurs sociaux concernés pour l'élaboration de chaque nouveau plan de quatre ans, d'où l'actuelle consultation régionale qui a suivi étrangement la consultation nationale en juin. Habituellement, c'est l'inverse, on finit par le national. Faut-il y voir une volonté de dissoudre les revendications nationales dans les préparatifs des assemblées générales des organismes communautaires

et de la proximité des vacances estivales ou encore dans une volonté de concentrer les efforts de lutte à la pauvreté au niveau des initiatives régionales, voire locales ?

### 2. La notion de droit

Du côté négatif, le législateur s'est bien gardé d'inscrire cette loi comme découlant d'un droit reconnu, comme le Collectif pour un Québec sans pauvreté l'avait initialement inscrit. Droit à un revenu décent permettant aux individus de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, droit à l'alimentation, droit au lo-

## DANS CE NUMÉRO

- 1/ Un plan de lutte contre la pauvreté ou contre les pauvres ?
- 4/ La Mesure alimentaire, un premier gain
- 5/ Aider les pauvres à s'en sortir, est-ce notre mission ?
- 7/ La souveraineté alimentaire, une réponse à la hausse des prix
- 9/ Appel à la cohérence
- 11/ Grandir (et grossir) avec la télévision
- 13/ Le Club populaire des consommateurs bientôt 40 ans et plein d'allant !
- 15/ Mobilisons nous
- 16/ Vie associative  
Formulaire d'adhésion à la Table

gement, etc, autant de droits que nos gouvernements fédéral et provincial n'ont eu de cesse d'affirmer et de signer dans tous les traités et déclarations internationales. Étrangement, ces droits constituant les fondements mêmes de toute société civilisée ne sont pas reconnus dans notre propre pays et ne sont pas inscrits dans une charte fondatrice du vivre ensemble de notre société. Nos gouvernements se sont plutôt empressés en votant cette loi de l'inscrire dans une approche compensatoire où l'État met un pansement sur les ratés de la société. En fait, s'il avait réaffirmé ces droits dans la loi 112, il se serait exposé à des poursuites légales afin qu'il applique ces droits. Ce qu'il voulait éviter à tout prix, évidemment.

Aussi, considérant ces engagements internationaux de nos gouvernements, nous réaffirmons haut et fort que nos réclamations se fondent sur la notion de droit, notamment le droit à un revenu décent, à l'alimentation et au logement.

### 3. Nos revendications

Si nous avons consulté nos organismes membres, c'est également parce que nous avons concrètement la chance d'être entendu, voire peut-être écouté. Je suis en effet l'un des 80 représentants de la société civile à avoir été convoqué par le gouvernement aux audiences de cette consultation régionale au nom de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain. Ne bénéficiant que de quelques minutes pour ma présentation, je compte donc m'en tenir aux grandes revendications nationales en soulignant que les revendications plus régionales s'inscrivent dans celles-ci.

Inspirée des demandes du Collectif pour un Québec sans pauvreté et de celles de Faim et Développement social du Québec, la liste des revendications des différents réseaux communautaires nationaux et montréalais est assez exhaustive. Ce-

pendant, nous pouvons les classer selon trois grands axes de lutte à la pauvreté :

- Un revenu décent permettant une sortie de pauvreté
  - Des services universels avec tarifs préférentiels selon le revenu
  - Un accompagnement durable et respectueux permettant aux personnes appauvries de travailler à leur propre développement
- a) Un revenu décent permettant une sortie de pauvreté**
- Hausser le salaire minimum pour permettre une sortie de pauvreté et améliorer les normes du travail
  - Rehausser les prestations d'aide sociale pour qu'elles couvrent les besoins essentiels
  - Mettre fin au détournement des pensions alimentaires
  - Éliminer les catégories à l'aide sociale
- b) Des services universels avec tarifs préférentiels selon le revenu**
- Offrir à tous les citoyens et citoyennes un accès, sans discrimination, à des services publics gratuits, universels et de qualité
  - Ne pas augmenter les services déjà facturés
  - Construire davantage de logements sociaux avec tarifs préférentiels selon le revenu
  - Implanter un système de contrôle des loyers
  - Assurer à tous les gens en situation d'urgence un accès de proximité aux services d'aide alimentaire
  - Assurer une couverture nationale et régionale de l'entraide alimentaire permettant à ces gens d'expérimenter près de chez eux un processus de reprise de confiance en leurs moyens et d'autonomisation de leur vie et de leur alimentation
  - Élaborer un plan de développement de la Mesure alimentaire en milieu scolaire avec tarifs préférentiels selon le revenu pour en arriver à son

universalisation et favoriser ainsi une saine alimentation des écoliers et l'égalité des chances dans leur apprentissage académique

- Élaborer un plan de développement de l'apprentissage culinaire et nutritionnel en milieu scolaire et communautaire pour s'assurer d'une amélioration de leur alimentation et de la collaboration de leur famille
  - Implanter une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des jeunes adultes.
- c) Un accompagnement durable et respectueux permettant aux personnes appauvries de travailler à leur propre développement**
- Éliminer toute obligation pour les personnes de participer à des programmes de réinsertion sociale
  - Assurer aux groupes communautaires un financement équitable et récurrent échelonné sur 3 ans leur permettant d'accompagner leurs usagers volontaires dans des parcours d'autonomisation de leur alimentation et de leur vie et, pour ce faire, de garder leur personnel expérimenté en lui assurant l'amélioration graduelle de sa rémunération et des avantages sociaux comparables à ceux de la fonction publique.
- Au chapitre du financement des regroupements communautaires régionaux et nationaux**
- Assurer à ces regroupements un financement équitable et récurrent échelonné sur trois ans permettant
  - l'amélioration de la vie associative de ces regroupements,
  - la couverture des frais de concertation (salle, transport, per diem, etc)
  - un service de formation au développement social (développement des personnes et de leurs milieux) pour les intervenants des groupes de première ligne



la mise en forme et la circulation de l'information sur les expériences prometteuses en soutien au développement des personnes

l'amélioration graduelle de la rémunération de leurs employés et l'attribution d'avantages sociaux comparable à ceux de la fonction publique.

Je vous souligne que ces dernières revendications concernant le financement des groupes communautaires sont ajoutées, d'une part parce que leur travail est étroitement associé à la lutte à la pauvreté et est tributaire d'un rapport de confiance durable avec l'utilisateur que seul permet un tel financement équitable et récurrent et, d'autre part, parce que le gouvernement a annoncé que ce financement allait se calquer sur le plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale actuellement en cours d'élaboration.

#### 4. La capacité de l'État à payer

Une clause de la loi 112 permet cependant au gouvernement de se soustraire en bonne partie à ses obligations et c'est sa capacité financière à soutenir cette couverture sociale. En la matière, il est important de rappeler que cette capacité financière existe bel et bien quand il s'agit de soutenir à coup de dizaines de milliards le milieu financier qui a créé l'actuelle crise. Ajoutons que l'État s'est lui-même appauvri en diminuant drastiquement les impôts et les taxes de vente. De plus, la part des impôts payée par les entreprises et les grandes fortunes s'est totalement inversée depuis les années soixante à leur grand profit et au détriment des petits contribuables qui ont vu leur part considérablement augmenter.

Ajoutons que les évasions fiscales de ces riches sont la norme depuis des décennies, l'ancien premier ministre Paul Martin en étant l'exemple patent lui dont les bateaux de sa compagnie, la Canadian Steamship Lines, battaient pavillon panaméen pour éviter de payer leur juste

dû à l'impôt canadien. Enfin, les scandales financiers à répétition nous démontrent que la connivence entre les pouvoirs publics et leurs amis contracteurs nous font payer collectivement pour les travaux publics une facture de 35% à 40% plus élevée que dans les autres provinces. Quand on sait que les seuls investissements prévus de 2008 à 2013 dans les projets d'infrastructure par le gouvernement québécois totalisent pour l'instant 41.8 milliards de dollars, cette surfacturation aux amis du régime se chiffre ainsi en dizaine de milliards de dollars.

Ainsi, on le voit, ce n'est pas l'argent qui manque, mais la volonté gouvernementale d'aller chercher cet argent là où il se trouve et de le distribuer équitablement en services au citoyens.

#### 5. Stratégies communautaires

Ceci dit, nous sommes conscients que ce n'est pas la valeur de nos arguments qui amènera le gouvernement à inscrire ces propositions dans son plan de lutte à la pauvreté, mais le rapport de force citoyens que nous réussirons à créer dans l'opinion publique, comme l'ont démontré les luttes du Suroit et du Mont Orford. Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas participer aux audiences. Au contraire, il est important que nos revendications soient entendues au sein de ce forum gouvernemental pour ne pas laisser toute la place aux chantages du statu quo.

Cela veut cependant dire que ce ne sera pas assez et qu'il nous faudra faire plus. À cet effet, il est prévu par la concerta-

tion des grands réseaux communautaires montréalais une manifestation monstre devant les immeubles où auront lieu ces audiences pour démontrer notre capacité à mobiliser la population derrière nos revendications. La participation en grand nombre à cette manifestation est donc un élément déterminant de ce rapport de force à construire et nous vous convions à y participer en grand nombre. Mais ce ne sera pas assez.

Au-delà de cette démonstration, il nous faut également prévoir une mobilisation de nos organismes et usagers par la suite pour visiter les bureaux de nos députés et ministres et les inonder de lettres et de courriels exigeant que nos revendications soient inscrites dans ce prochain plan de lutte à la pauvreté et que le gouvernement y mette l'argent nécessaire à sa réalisation pleine et entière. Le but, dépasser l'actuel état des choses où les personnes pauvres sont maintenues dans un état perpétuel de précarité pour leur permettre de vivre enfin dans la dignité retrouvée et le recouvrement de leur pleine citoyenneté. ■





# La Mesure alimentaire, un premier gain

Le dernier bulletin *À table* consacrait une part importante de son contenu à la Mesure alimentaire en milieu scolaire. Il avait pour but de refléter les besoins réels des écoliers de familles pauvres, quel que soit leur lieu de résidence, et de souligner les impacts positifs sur l'apprentissage académique et la santé de ces écoliers des organismes communautaires qui oeuvrent quotidiennement à nourrir ces enfants pour un coût minime.

Il avait également pour objectif de souligner le déficit d'opération de ces organismes qui ne reçoivent pas assez de subventions gouvernementales pour couvrir le coût réel de fabrication et de distribution des repas aux écoliers et de demander un ajustement de ce financement.

Il avait enfin pour mission de dénoncer l'injustice de l'actuel programme gouvernemental qui ne cible que les écoles des zones les plus pauvres de Montréal et de se faire le porte-voix de nos membres qui réclament depuis 2005 l'universalisation progressive de la Mesure alimentaire à toutes les écoles québécoises.

Distribué dans nos réseaux communautaires habituels, mais aussi dans plusieurs réseaux institutionnels, il semble avoir eu assez d'écho pour renseigner sur ce sujet un grand nombre de participants au colloque « Apprendre sans faim » organisé par la Commission scolaire de Montréal et qui portait sur la saine alimentation de ses écoliers et leurs chances de réussite scolaire.

En effet, malgré le message optimiste d'introduction du directeur général de la CSDM voulant que « près de 42 000 élèves sont susceptibles d'avoir accès aux programmes ou aux mesures alimentaires offertes par notre grande commission scolaire », force est de constater que ce ne sont que les élèves du quintile le plus pauvre qui ont droit à ce service à coût préférentiel (0.50\$/repas) alors que les enfants pauvres de l'école d'à côté qui est « moins bien située » n'y ont pas droit.

Très actifs sur le plancher du colloque et dans les ateliers de réflexions et d'échanges, les intervenantEs des organismes de la Mesure alimentaire et de la Table sur la faim ont su, semble-t-il, éveiller les participantEs à cette réalité et les convaincre d'étudier sérieusement nos propositions.

Et cela a porté fruit. Il est en effet important de se réjouir du fait que la présidente de la CSDM s'est engagée, en discours de clôture de ce colloque, à examiner la faisabilité d'universaliser la Mesure alimentaire tel que demandé par

la Table sur la faim. Elle a de plus souligné et donné en exemple les Ateliers Cinq épices pour leur magnifique travail d'apprentissage culinaire et nutritionnel en milieu scolaire. Enfin, les groupes de la Mesure ont eu gain de cause et leur rétribution pour couvrir les coûts de fabrication et de distribution des repas a augmenté sensiblement. Tablons sur cette première victoire pour continuer à réclamer de meilleures conditions de vie pour les personnes les plus pauvres d'entre nous et pour les organismes qui les soutiennent. ■



J.P. FANIEL 2002

# Aider les pauvres à s'en sortir : est-ce notre mission ?

Trois questions sont ici impliquées : 1. Que signifie être pauvre? 2. Que signifie sortir de la pauvreté? 3. Quelle est notre mission?

## 1. Que signifie être pauvre?

La pauvreté demeure un concept relatif : je suis pauvre par rapport à d'autres. Cette relation varie selon les endroits (ville/campagne, pays/autre pays) Afin d'intervenir avec leurs interventions ciblées, les gouvernements restreignent la pauvreté à des indicateurs économiques. C'est ainsi qu'on prendra le critère du salaire moyen ou encore médian.

D'autres prendront comme critère le panier d'épicerie : que faut-il, dans le panier d'épicerie, pour nourrir d'aliments de base une famille de quatre personnes ou encore un individu?

Le Dispensaire diététique de Montréal se spécialise dans la mise au point périodique de ce critère. Pour 2009, il calcule qu'une famille de 4 personnes peut manger sainement avec 6.91\$ par personne par jour, soit 27.64; Ce qui fera 193.48 par semaine (en chiffres ronds : 196\$ par semaine et donc 784. par mois.) Pour un individu, on peut calculer près de 215\$ par mois.

Si l'on soustrait du revenu les coûts du loyer, du chauffage, de l'électricité, du téléphone, du transport, il ne reste pas grand'chose pour le panier d'épicerie. Le Dispensaire conclut que 20% des Montréalais ne peuvent se payer le contenu du panier et donc les aliments de base. Un étude, du CDÉ a montré récemment qu'une personne, travaillant au salaire minimum à raison de 40 heures par semaine, ne sort pas de la pauvreté à Montréal.

Mais la pauvreté n'est pas que matérielle. Elle affecte aussi la santé, le rende-

ment scolaire des enfants qui ne mangent pas à leur faim. Elle isole aussi des autres citoyens : on ne peut aller voir un spectacle, s'acheter du linge ailleurs que dans les friperies, aller voir un parent éloigné, s'acheter un disque ou un livre ou encore inviter des amis.

Or, dans notre culture actuelle, le crédit est devenu une façon de pallier au salaire insuffisant. On s'endettera donc en empruntant et cela dès qu'on a un besoin spécial : les bottes d'hiver des enfants, le frigo usagé qui rend l'âme, etc.(Et si l'on ne peut payer à temps les cartes de crédit, les intérêts s'accumulent. Faudra-t-il aller chez un usurier?

Les ados, pour leur part, comprendront vite qu'ils doivent travailler pour se payer ce que leurs copains possèdent. D'où, pour plusieurs, moins de temps pour les études, moins d'intérêt pour l'école et moins de possibilités d'avoir un salaire intéressant pour être en mesure d'avoir une famille.

En bout de piste, la personne pauvre, même isolée, est traversée par la société, par ses exigences, ses façons de penser, comme nous tous d'ailleurs, et elle risque de se rabattre sur la fatalité et la débrouillardise permanente, en profitant des manœuvres du système.

Les conséquences de cet état de fait : c'est que les personnes en cause ont toutes les chances d'intérioriser une image pas très flatteuse d'elle-même, de craindre les changements car ils peuvent empirer leur situation et, ultimement, de s'isoler de la société, même si elle demeure programmée par elle grâce à la publicité et les propos qui sont répandus dans son milieu.

## 2. Que signifie sortir de la pauvreté?

Pour sortir de la pauvreté économique, la réponse est simple : il faut un revenu suffisant pour vivre.

Pour sortir de la culture de la pauvreté, c'est-à-dire des façons de penser et de faire qu'on a développées antérieurement, la réponse est plus complexe.

Le gouvernement peut favoriser la sortie de la pauvreté en misant sur des conditions concrètes comme des allocations ou un supplément de revenus. Il peut investir dans des programmes de rattrapage scolaire et de formation des chômeurs, sur une politique familiale comme les CPE et les congés de parental pour s'occuper de son enfant.

Mais il n'est pas très bien outillé pour travailler à la récréation des réseaux des personnes, qui favorisent l'intégration sociale, une meilleure image de soi-même et la participation à la société. (Qu'on songe ici à la critique du programme gouvernemental OLO. Malgré ses effets positifs sur la santé des femmes et donc sur celui de leur enfant, on ne parvint pas à les convaincre de changer leurs habitudes relativement au tabac, par exemple. Ce qui semble s'expliquer par l'absence d'intégration sociale de ces personnes : même avec son programme OLO, la femme demeurerait aussi seule qu'avant.) C'est ici que les groupes communautaires peuvent jouer un rôle irremplaçable.



### 3. Notre mission est multiple

Précisons, au départ, que deux orientations peuvent ici se prendre : A) collaborer avec le gouvernement à la gestion de la pauvreté ou encore B) travailler avec les gens à lutter contre la pauvreté et la culture qu'elle engendre.

A) La gestion de la pauvreté consiste à créer des initiatives pour amoindrir le choc de la pauvreté chez les personnes. On met alors en place des services pour aider une clientèle particulière dont le gouvernement ne s'occupe pas directement.

B) La lutte contre la pauvreté et la culture qu'elle engendre consistera, pour sa part, à créer des initiatives qui, tout en amortissant le choc de la pauvreté économi-

que, cherche avec les gens à changer la culture de la pauvreté qui est à l'œuvre. Elle le fait en favorisant des passages multiples sur le plan de l'éducation collective et en recréant des réseaux de personnes qui veulent changer les situations qui les font souffrir.

Comme tous les groupes ne peuvent tout faire, des liens sont indispensables pour faire en sorte que ces deux perspectives soient à l'œuvre. Ce qui appelle une concertation entre les gens et entre les groupes.

#### Certaines pistes

Mettre en valeur les talents et l'expertise des gens : pour combattre l'image souvent négative que les personnes ont d'elles-mêmes

Convaincre qu'on ne peut s'en tirer tout seul en mettant de l'avant des exemples d'actions collectives (donner des exemples concrets dans l'alimentation (les cuisines collectives, les groupes d'achats), le logement (la coopérative), la mini-garderie entre amies, les sorties sociales pour souffler, etc.

Développer la participation et la coopération entre les personnes. (en insistant sur les forces de chacune)

Soutenir les initiatives plus politiques, comme celles du Collectif pour un Québec sans pauvreté, afin que les gouvernants ne se délestent pas de leurs responsabilités en les refilant aux groupes ou à quelques mécènes qui décident de ce qu'ils veulent subventionner. ■





# La souveraineté alimentaire, une réponse à la crise alimentaire

M. Frédéric Paré, agronome et coordonnateur de la Coalition pour la souveraineté alimentaire est intervenu lors de notre assemblée du 12 janvier dernier. Au menu de la rencontre : l'impact de la crise alimentaire mondiale sur les plus pauvres et la souveraineté alimentaire comme réponse.

Le tableau qu'a dressé M. Frédéric Paré à l'occasion de son intervention est plus qu'alarmant. Un grand nombre de citoyens est touché de plein fouet par la faim et la malnutrition et ce, tant à l'échelle locale qu'internationale.

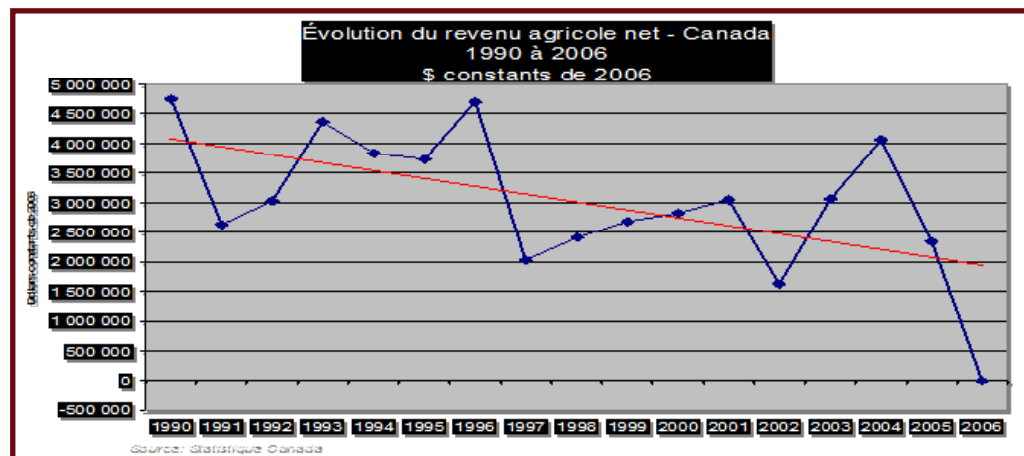
Les chiffres parlent d'eux-mêmes... Dans le monde, ce sont plus de 963 millions de personnes qui souffrent de la faim quand 700 000 Canadiens se tournent vers les banques alimentaires pour subsister. M. Paré souligne par ailleurs que la qualité de l'alimentation s'est fortement dégradée au cours des dernières décennies. Preuve en est l'augmentation de 700% des ventes de plats cuisinés au Québec en 15 ans ou la détérioration des valeurs nutritives des fruits et légumes frais. M. Paré note également que, depuis 2006, le coût des aliments n'a cessé d'augmenter.

Au Canada, le prix du panier à provisions nutritif (PPN) pour une famille de quatre personnes a connu une hausse très importante : de 165,77 \$ en septembre 2006, il est passé à 186,83 \$ deux ans plus tard (soit une hausse de 13%). Les pâtes, la farine, et le riz ont connu une augmentation respective de 72%, 63% et 28% ! Ces denrées, faut-il le préciser, sont celles qui sont les plus consommées par les personnes en situation de précarité.

Du côté des agriculteurs, la situation n'est guère plus réjouissante. En 20 ans, les coûts de production du secteur agricole ont suivi une pente ascendante et les agriculteurs ont dû absorber seuls ces

hausse, le tout pour une rémunération moindre. Résultats : un nombre vertigineux de fermetures d'exploitations agricoles. Au Québec, chaque semaine, ce sont ainsi plus de 5 fermes qui mettent la clé sous la porte et disparaissent... On comprend mieux pourquoi en 40 ans, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 100 000 à 30 000.

plique M. Paré, a des conséquences néfastes comme, par exemple, une hausse importante des prix à la consommation qui ne profite qu'aux seuls actionnaires des compagnies de transformation et de distribution, ou encore les répercussions sur l'environnement (augmentation des camions sur les routes, systèmes alimentaires de plus en plus énergivores,



Lors de son intervention, M. Paré indique que les transformateurs et les distributeurs sont les seuls à profiter de cet inquiétant contexte. Il rappelle ainsi qu'au Québec, 66% des aliments transformés transitent par quatre entreprises et que 82% des denrées sont distribuées par trois compagnies (Métro, IGA et Loblaw's).

Pour le coordonnateur de la Coalition, cette situation s'explique par le fait que les concepts d'autonomie et de souveraineté alimentaires sont en recul, tandis que celui de la marchandisation de l'alimentation progresse. Cette tendance, ex-

etc.). Pourtant, à la base, l'alimentation est reconnue comme un droit fondamental et ce, par de nombreux textes internationaux : Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfance, Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, etc. Frédéric Paré s'interroge donc sur la manière de concilier au mieux le droit individuel au commerce et les droits fondamentaux.

Selon lui, la souveraineté alimentaire est une réponse efficace puisqu'elle subordonne le commerce au droit à une pro-

duction agricole et alimentaire locale, saine et écologique, réalisée dans des conditions de travail et de rémunération décentes. Elle serait ainsi au service des droits fondamentaux reconnus internationalement, comme le Droit à l'alimentation, le Droit au travail décent, ou encore le Droit à un environnement sain. La souveraineté alimentaire vise plus spécifiquement, dans un premier temps, à distinguer l'agriculture du commerce international et donc, à terme, à soustraire l'agriculture pour consommation nationale de la juridiction de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

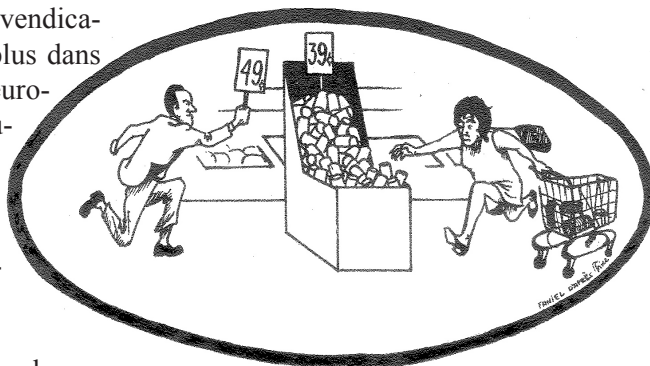
M. Paré explique que la notion de souveraineté alimentaire est une revendication qui se répand de plus en plus dans le monde. Ainsi, le Parlement européen vient de voter une résolution déterminante qui reconnaît et balise ce principe sur le territoire de ses états membres par rapport aux juridictions internationales.

Au Canada, le Québec est un leader en matière de souveraineté alimentaire. Ainsi, en 1998, une première coalition québécoise d'organismes a-t-elle adopté une résolution favorable à ce principe, suivie en 1999 par celle d'une coalition canadienne qui reçoit l'appui des deux gouvernements. L'année dernière, un nouveau regroupement d'organismes signe une déclaration revendiquant la souveraineté alimentaire.

Pour M. Paré un certain nombre d'actions devrait être réalisé pour valoriser les aliments canadiens et asseoir la souveraineté alimentaire du pays, à savoir :

- La mise en place de campagnes d'information sur les avantages de l'achat local;
- Le développement de nouveaux programmes favorables à l'achat local;
- Des réglementations nouvelles visant :
  - L'étiquetage clair et obligatoire sur l'origine des aliments vendus au Canada;

- La révision des mentions «Canada»;
- Le seuil d'approvisionnement dans les supermarchés;
- L'approvisionnement canadien dans les établissements publics, etc.
- La valorisation de la mise en marché collective et de la gestion de l'offre dans un marché libre et oligopolistique
- Des ententes internationales de réciprocité par rapport aux normes de qualité, de salubrité ou de protection de l'environnement
- Des ententes internationales reconnaissant l'exception agricole et le caractère fondamental de la sécurité alimentaire Et du droit à l'alimentation



- Des ententes internationales ORGANISANT le marché pour la partie des aliments qui est internationalement commercée (10%);
- Un seuil d'autonomie alimentaire international (mesure de sauvegarde ?)
- Une subordination du commerce aux responsabilités vis-à-vis des droits humains.

En fin de réunion, la proposition de M. Paré fut soumise aux participants : demander au gouvernement de

- continger les aliments du panier alimentaire de base, à l'instar du lait, de la volaille et des œufs, actuellement soumis à des plans conjoints réglementant leur production et leur consommation ;
- convenir nationalement d'un seuil d'autosuffisance alimentaire à atteindre et
- retirer de la juridiction de l'Organisa-

tion mondiale du Commerce (OMC) toute production agricole destinée à la consommation nationale du Canada et de chacun des peuples du monde.

L'intervention de M. Paré ainsi que ses recommandations ont suscité des réactions chez les membres participant à la rencontre. Ainsi, M. Pierre Doucet, du CA de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain, encouragé par la prise de position d'acteurs majeurs comme les pays européens et plusieurs grands réseaux sociaux québécois en faveur de la souveraineté alimentaire, avance qu'il faut agir pour démontrer aux citoyens qu'il existe un lien entre les propositions formulées par M. Paré et la lutte contre la hausse des prix alimentaires qui frappe de plein fouet les plus pauvres d'entre nous. D'autres membres ont par ailleurs demandé que la Coalition pour la souveraineté alimentaire précise ses propositions afin que notre Table de concertation et chacun de ses organismes membres puissent réagir officiellement. ■

## A PROPOS DE... LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire concerne le droit des peuples (pays) à :

1. Définir leur politique agricole et alimentaire
2. Protéger et réglementer la production et les échanges dans un objectif de développement durable tant aux échelles nationale qu'internationale
3. Déterminer leur degré d'autonomie alimentaire
4. Se protéger du dumping économique, sanitaire, social (salaire) et environnemental sur leur marché
5. Subordonner le commerce au droit à une production agricole et alimentaire locale, saine et écologique, réalisée dans des conditions de travail et de rémunération décentes



# Appel à la cohérence

Une campagne internationale interpelle actuellement les états membre de l'Organisation mondiale du commerce (notamment le Canada) pour qu'ils respectent leurs engagements internationaux pour le droit à l'alimentation lorsqu'ils se pencheront sur le prochain accord international de Doha sur le développement. Nous vous soumettons le texte de cette campagne afin que chacun de vos Conseils d'administration puissent y adhérer.



## CAMPAGNE INTERNATIONALE

pour le respect du droit à l'alimentation par l'OMC

Genève – novembre 2009    Genève – novembre 2009    Genève – novembre 2009    Genève – novembre 2009  
Genève – novembre 2009    Genève – novembre 2009    Genève – novembre 2009    Genève – novembre 2009

*Des organisations agricoles et de la société civile appellent les États membres de l'OMC à prendre en compte leurs obligations internationales et à s'assurer de leur cohérence avec ces obligations avant de conclure le Programme de Doha pour le développement de l'OMC*

Nous soussignés, organisations agricoles et de la société civile appelons à la cohérence. Nous considérons que la direction générale et les principes des négociations actuelles de l'OMC sont contraires et en conflit avec les engagements et les normes juridiques internationales auxquelles ont déjà souscrits les États membres de l'OMC. Le projet actuel de texte sur les modalités va également à l'encontre des attentes sociales légitimes et des objectifs autres que d'ordre commercial de la Communauté internationale. Nous appelons plus particulièrement à une plus grande cohérence : au sein de l'OMC; entre les traités internationaux et l'OMC; et plus particulièrement, dans le contexte du Programme de Doha pour le développement (PDD).

Nous rappelons à l'OMC et à ses États membres qu'ils doivent prendre en considération et respecter les engagements suivants :

### Cohérence au sein de l'OMC

L'article 20 de l'Accord sur l'agriculture (ASA) appelle à prendre des engagements futurs, « compte tenu » :

- a) de ce qu'aura donné jusque-là la mise en œuvre des engagements de réduction;
  - b) des effets des engagements de réduction sur le commerce mondial des produits agricoles;
  - c) des considérations autres que d'ordre commercial, du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres et de l'objectif qui est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché, et des autres objectifs et préoccupations mentionnés dans le préambule du présent accord;
  - d) des autres engagements qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif à long terme susmentionné.
- Les conditions énoncées à l'article 20 n'ont pas été respectées. En particulier, il n'y a pas de bilan des engagements de réduction contractés lors du Cycle d'Uruguay, ni de leurs

effets sur le commerce et les considérations autres que d'ordre commercial. Par ailleurs, les considérations autres que d'ordre commercial n'ont pas été prises en compte dans les propositions présentées jusqu'à présent.

### Cohérence entre d'autres traités internationaux et l'OMC

- Le droit à l'alimentation est reconnu dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. Ce dernier reconnaît spécifiquement le droit à une nourriture suffisante et appelle les États à prendre les mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit.
- La réalisation du droit à l'alimentation est un objectif légitime qui doit être reconnu dans le contexte du PDD. Par ailleurs, il est essentiel que la vision du droit à l'alimentation soit cohérente et permette aux pays d'avoir accès et de produire un approvisionnement de nourriture suffisant, tout en assurant un juste revenu à leurs agriculteurs.

## Cohérence dans le contexte du PDD

Par cet appel à la cohérence, nous rappelons à l'OMC et à ses États membres que les principes fondamentaux et les attentes légitimes suivants de la communauté internationale doivent être intégralement pris en compte lors des négociations sur l'agriculture :

- il faut faire preuve de diligence raisonnable afin d'assurer l'alimentation de la population mondiale, en tout temps et en toute dignité, avec des aliments sains et nutritifs;
- l'agriculture est soumise à des contraintes climatiques, météorologiques et agronomiques incontrôlables qui la distinguent d'autres secteurs économiques; ceci justifiant que la nature unique et distincte des aliments et de la production agricole soit établie dans les accords commerciaux internationaux;
- la forte inélasticité de la demande de nourriture, ajoutée aux impacts météorologiques, peut se solder par une grande volatilité des prix qui dans l'avenir sera aggravée par les changements climatiques; par conséquent, des mesures de sauvegarde permettant de faire face à des flambées d'importation et à l'instabilité des prix et le droit de tous les pays de produire pour la consommation intérieure et garantir leur souveraineté et sécurité alimentaire, doivent être permises dans tout nouvel accord sur l'agriculture;
- selon le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, il y a lieu, en vertu des règles commerciales, de permettre aux États de limiter leur dépendance excessive envers le commerce international pour assurer leur sécurité alimentaire, de renforcer leur capacité de production alimentaire pour satisfaire leurs besoins de consommation et de maintenir des mesures de flexibilité et des programmes tel que la gestion de l'offre, qui promeuvent la stabilité de l'approvisionnement et des prix alimentaires en préservant le mar-

ché intérieur de la volatilité des marchés internationaux;

- la cohérence avec l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture reconnaissant le droit des pays à répondre aux préoccupations autres que d'ordre commercial de leurs citoyens, notamment la sécurité alimentaire, l'environnement, le bien-être des animaux, les besoins des collectivités rurales et le développement durable;
- l'augmentation du prix des aliments en 2008 (au niveau de la ferme et de la vente au détail) et leur chute brutale (au niveau de la ferme) en 2009 ont entraîné la crise alimentaire qui retardera de nombreuses années la réalisation des objectifs en matière de réduction de la pauvreté. Cette crise a aussi démontré la nécessité de politiques agricoles permettant aux agriculteurs de contrer les effets de la spéculation sur les marchés.

## Résumé

La présente déclaration est un appel à la cohérence. Le cycle de négociations de Doha n'a pas respecté les termes de l'accord de Marrakech. Plus encore, les négociations nous conduisent à un accord incompatible avec d'autres obligations des membres de l'OMC.

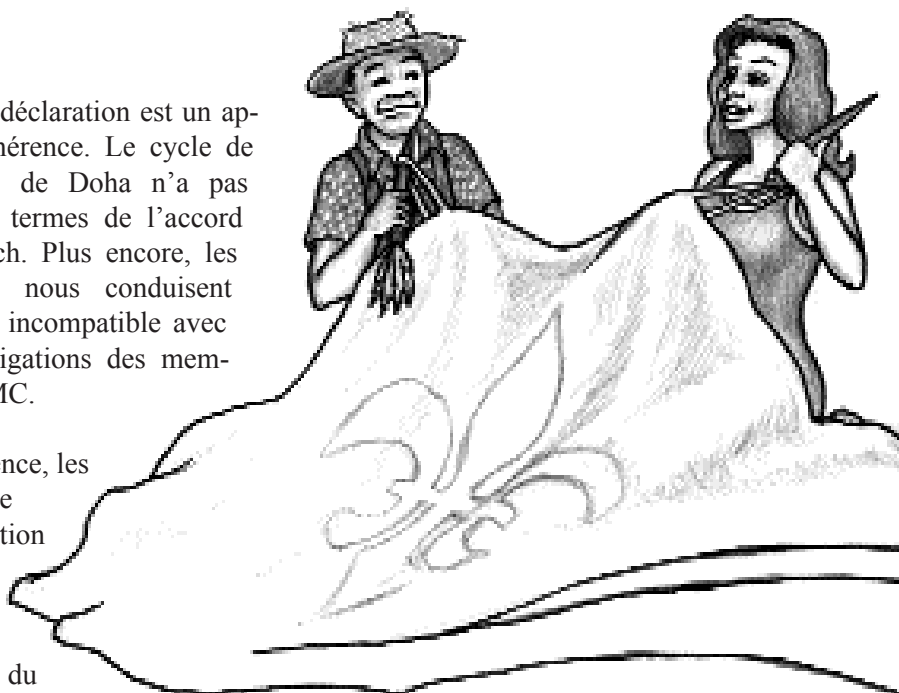
En conséquence, les signataires de cette déclaration appellent à une pause dans les négociations du cycle de Doha pour réévaluer leur direction actuelle.

Les États sont responsables de voir à la réalisation des droits humains auxquels ils ont souscrit. Les États doivent mesurer les impacts des engagements qu'ils se préparent à prendre et s'abstenir de contrevenir à

leurs obligations. Le commerce doit demeurer un moyen de réaliser le développement humain. Il n'est pas une fin en soi.

Les soussignés, organisations agricoles et de la société civile, appelons les gouvernements et les parlements à s'engager à atteindre un accord équitable qui tiendra compte des considérations autres que d'ordre commercial, incluant la souveraineté et la sécurité alimentaire et à s'assurer que tout accord sera cohérent avec les engagements internationaux existants.

Nous exhortons les états membres à ne pas ignorer les préoccupations alimentaires plus larges pour la simple satisfaction de conclure un accord commercial. Les aliments sont essentiels à la vie humaine et ne peuvent être traités comme les autres produits. ■



# Grandir (et grossir) avec la télévision *Partie 1*

La Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain m'a récemment demandé de dresser un bilan des effets de la télé sur la malbouffe des enfants. Bien que peu connues, les études sont nombreuses et proviennent des quatre coins du monde. Le texte qui suit est une version abrégée de ce bilan.

Les données monétaires sont en dollars canadiens.

## Enfants « téléphages »

Commençons par quelques chiffres. Aux États-Unis, 32% des enfants de 2 à 7 ans ont une télé dans leur chambre. Pour les 8 à 18 ans, le pourcentage monte à 65%. Combien de temps passent-ils devant le petit écran? Trois heures par jour en moyenne. Sur une base annuelle, ça représente 100 heures de plus que le temps passé sur les bancs d'école. Si on y ajoute les vidéo, jeux vidéo, ordinateurs, CD, la moyenne quotidienne atteint les 5h29. À noter que les enfants pauvres sont ceux qui consomment le plus de télé : quatre heures par jour.

C'est à se demander quand ils trouvent le temps de faire de l'exercice. Le temps n'est pas élastique. Plus de télé égale moins d'exercice. Les enfants qui regardent plus de 5 heures de télé par jour ont 5 fois plus de chance de souffrir d'embonpoint que ceux qui la regarde moins de 2 heures.

« Heureusement que l'ordinateur et les jeux vidéo n'ont pas les mêmes effets », se réjouiront certains. Hélas, cette croyance est un mythe. Il est prouvé que ces deux médias sont aussi liés à une augmentation de l'embonpoint.

## Publicité alimentaire

Au Québec, il existe une loi interdisant la publicité destinée aux enfants. Malheureusement, en se réfugiant derrière une loi fédérale, les diffuseurs ont réussi à la contourner. Ils ont simplement démenagé le lieu d'émission de Télétoon (français)

dans une autre province et peuvent ainsi diffuser de la pub sur ce canal.

La pub pour enfants ne se limite cependant pas à Télétoon. Les jeunes regardent aussi la télé pour adultes. Faites l'exercice de deviner les publicités qui s'y adressent en fait aux jeunes. Vous serez édifiés par l'imagination des publicistes à contourner la Loi.

Ailleurs dans le monde, de nombreuses études ont été réalisées sur la publicité dans les émissions pour enfants. Premier constat : la nourriture y est omniprésente. Deuxième : ces publicités sont payées par les compagnies alimentaires et les chaînes de restauration rapide.

Aux États-Unis, une étude sur les émissions pour enfants du samedi matin a permis de constater que 48% des pubs sont alimentaires, 1 pub toutes les 5 minutes; 91% d'entre elles annonçaient des aliments riches en gras, sucre et sel. Aucune ne faisait la promotion de fruits ou de légumes.

À l'heure où les enfants regardent les émissions de leurs parents, on trouvait bien quelques pubs de légumes, mais 80% d'entre elles annonçaient des frites!

## Les plus pesants

D'après vous, quel est le pays qui rencontre le plus de problèmes d'embonpoint chez les enfants? Eh bien, non, vous avez tort. Ce ne sont pas les États-Unis, bon 2e cependant. Ce sont les Australiens. Les chercheurs australiens ont voulu savoir pourquoi. La réponse a rapidement pointé la publicité. Ce pays a connu une augmen-

tation considérable de la publicité alimentaire destinée aux enfants. Pour ne prendre que McDonald, ses dépenses de publicité sont passées de \$6 millions en 1983-84 à \$55 millions en 2005.

Pendant la même période, la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants australiens de 7 à 11 ans est passée de 10% à 25-30%.

Toutefois, la publicité n'influence pas que les enfants. Le budget mondial consacré à la publicité alimentaire (enfants et adultes) s'élevait en 2001 à \$55 milliards.

Les compagnies ne se contentent pas d'investir dans la publicité. Elles investissent aussi dans la recherche. Ce n'est pas pour rien qu'elles produisent autant d'aliments riches en sel, gras et sucre. Elles savent que cela entraîne une accoutumance difficile à se départir quand on a commencé jeune à consommer ce genre d'aliments.

Qui dépense le plus en publicité alimentaire télévisuelle ? Une étude britannique de 2004 identifie, les compagnies suivantes : Nestlé (céréales, chocolat; \$82M), Kellogg (céréales; \$57,2M), Coca-cola (boissons gazeuses; \$49,6M), Masterfoods (chocolat; \$47,7M), Unilever Bestfoods (collations, mets préparés; \$43,9M) et Unilever (crème glacée, mets congelés; \$43,9M). Avec un tel palmarès, quoi de surprenant à ce que les problèmes de poids augmentent aussi rapidement.



Mais les céréales, c'est bon pour la santé, direz-vous? Effectivement, mais pas avec les quantités de sucre qu'y ajoutent Nestlé et Kellogg. Je me suis permis un bref inventaire des céréales pour enfants au supermarché du coin. Le sucre est le 2e élément en importance de la quasi-totalité de ces céréales. Il vient même au premier rang dans les marques Sugar Crisp, Nesquik et Fruits en O.

## Influence de la pub sur les enfants... et les parents

Contrairement à plusieurs adultes, on a observé que l'attention des jeunes enfants augmente pendant les publicités. Les effets à court terme sont spectaculaires : il suffit d'une ou deux pubs de 30 secondes pendant une émission pour influencer le choix des jeunes enfants. La quantité totale de calories ingérées et le type de nourriture consommée varient selon le nombre d'heures de télé regardées. Une autre étude montre que, plus un enfant regarde la télé, plus il revendique l'achat des produits publicisés et plus les parents achètent ces produits.

Les compagnies l'ont bien compris. On a en effet observé que ceux-ci ont une influence déterminante dans 78% des cas quand la famille achète de la nourriture toute préparée et 55% des cas dans le choix d'un restaurant.

Une autre étude a montré qu'en 1994, les États-Uniens de 4 à 12 ans étaient directement responsables de l'achat de \$128 milliards d'achat de nourriture et de boisson par les parents.

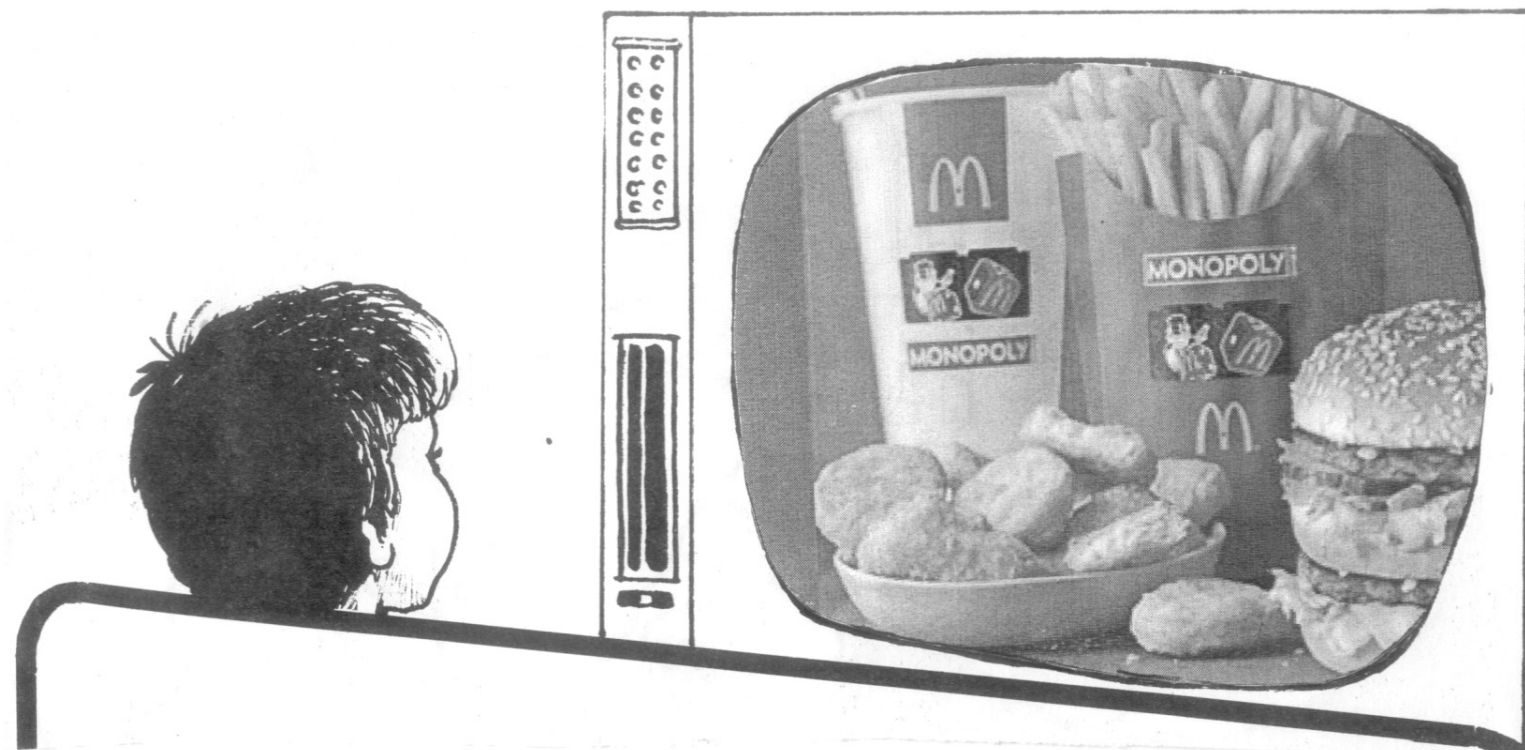
Également, on sait maintenant que, plus les ados exercent un contrôle sur le choix des aliments, plus les habitudes alimentaires de la famille sont malsaines. L'amour !

« L'amour, c'est regarder ensemble dans la même direction », lit-on dans le Petit Prince. Si l'on se fie à St-Exupéry, c'est l'amour fou dans les familles nord-américaines. En effet, 58% des enfants mangent en regardant dans la même direction, vers la télé. La majorité des familles n'utilise plus le repas comme moment privilégié pour faire la conver-

sation. Qui sera surpris alors d'apprendre que les parents états-uniens ne font plus la conversation avec leurs enfants que 34 minutes par semaine?

À noter que ce sont les familles défavorisées qui regardent le plus la télé en mangeant. On a observé que la présence de la télé durant les repas est inversement proportionnelle aux connaissances alimentaires des parents.

Petite curiosité enfin, une étude de Statistique Canada (2008) confirme le lien évident entre l'obésité et le temps passé devant le téléviseur et l'ordinateur. Par contre, aucun lien n'a pu être établi entre l'obésité et une 3e activité sédentaire, la lecture. De là à conclure que la lecture fait travailler le cerveau et évite les incitations à grignoter, il n'y a qu'un pas. ■



# Le Club populaire des consommateurs, bientôt 40 ans et plein d'allant !

Du magasin d'entraide alimentaire de 1970 à l'organisme d'aujourd'hui, le Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles a toujours évolué autour d'un même objectif : la mise en œuvre de projets pour aider les gens du quartier à se donner les moyens de mieux se nourrir, mais aussi d'améliorer leurs conditions de vie.

La foi en ces objectifs et la détermination des membres ont fait du Club un organisme fier de ses réalisations et prêt à poursuivre son action. Après une période de ralentissement, une démarche de consolidation et de développement s'est amorcée depuis le début de 2009 sous la coordination de sa directrice, Chantal Zumbrunn.

Au cœur de la mission de l'organisme, la question de l'alimentation prend tout son sens quand on sait qu'une partie du quartier Pointe-Saint-Charles s'apparente à une zone peu desservie en marché d'alimentation, selon une étude de la Direction de la santé publique de Montréal faite en 2007. On n'y trouve en effet qu'un seul supermarché de grande surface, de surcroît peu accessible aux consommateurs à faible revenu par le transport en commun. Par contre, il y a toujours à proximité de chez soi un dépanneur où il est facile de faire ses courses, mais où les bons prix et le choix de fruits et légumes frais sont rares. C'est dans ce contexte géographique et social que les différentes activités du Club sont si pertinentes.

## Des exemples?

- le projet **Bonne boîte Bonne bouffe**, une initiative de Moisson Montréal à laquelle participe depuis peu le Club et qui permet d'épargner substantiellement à l'achat de boîtes de fruits et légumes (formats de 7\$, 10\$ ou 16\$). La distribution mensuelle de ce service s'accompagne d'une activité sociale, comme la dégustation d'un mets à base d'un produit livré. Un bémol toutefois : le consommateur

est assuré de la valeur et de la qualité des produits, mais il ne choisit pas le contenu de la boîte, comme auparavant avec la formule du Groupe d'achats coopératifs.

- les **cuisines collectives** : deux fois par mois, des groupes et une animatrice se rassemblent autour d'une table, la première fois pour planifier le menu et les besoins, la seconde pour cuisiner et goûter des plats appétissants et économiques qui prendront ensuite le chemin de la maison (des portions bonnes et nourrissantes à 1\$, c'est possible!). Si l'objectif est de développer la compétence culinaire des participants, l'activité alimente autant les conversations et les relations interpersonnelles que les estomacs

- les **jardins collectifs** : de mai à octobre, on travaille la terre et on voit pousser le fruit de ses efforts, on récolte, on goûte, on échange et on s'entraide, en plein air, tous ensemble, enfants, parents, grands-parents et amis, on apprend tout en s'approvisionnant de produits frais cueillis. Voilà un bon moyen de profiter de la belle saison et d'embellir le quartier!

- le **marché saisonnier** : tout en faisant connaître le Club, le but de ce marché est d'offrir à ses membres ainsi qu'au public la possibilité de se procurer au prix coûtant des fruits et légumes de saison dans le cadre d'une activité de quartier. Un comité de participants examine présentement les résultats des marchés tenus en septembre et octobre derniers pour voir s'il y a lieu d'en faire une activité régulière.

- les **ateliers thématiques** : on se rencontre sur des sujets pratiques comme la mise en conserve, les marinades, le procédé de lactofermentation, ou sur des sujets plus larges tels que la santé et l'alimentation, l'achat local, les OGM, la défense des droits (qu'en est-il des spéciaux d'épicerie?). Autant de sujets qui procurent informations pertinentes et échanges fructueux pour améliorer les conditions de vie des participantes et de leur milieu.

- le **groupe d'achats** : une activité conviviale et de solidarité économique des plus intéressantes dont le Club a été l'un des pionniers, mais qui est actuellement en veilleuse, le temps pour un comité de participantEs de se pencher sur les moyens de le faire revivre.

Ces activités variées ont un dénominateur commun : la volonté de s'entraider, de partager, d'agir avec d'autres pour vivre mieux.

En tant que groupe bien implanté dans le quartier, le Club voit aussi à faire valoir son point de vue auprès d'autres regroupements et organismes locaux, régionaux et provinciaux. Ainsi, le Club est intervenu récemment devant l'Office de consultation publique de Montréal concernant le projet de développement du site des anciens ateliers du CN. Le Club a fait entendre sa voix pour que tout projet retenu s'intègre bien dans l'ensemble du quartier. Pour qui connaît les préoccupations du Club et ses réalisations, ses demandes n'ont rien d'étonnant : des logements subventionnés en nombre suffisant pour

les résidents à faibles revenus, des commerces d'alimentation accessibles grâce à un service de transport amélioré et des pistes cyclables, des espaces réservés pour les parcs et les jardins communautaires et même une serre où se poursuivraient à l'année des activités qui ne pourraient que rehausser un projet dans lequel l'agriculture urbaine serait mise en valeur, autant de propositions qui modifieraient pour le mieux un quartier qui en a bien besoin.

Le Club est géré par un conseil d'administration de membres usagers et compte quelque 250 membres, une coordonna-

trice, trois permanents et une animatrice jeunesse à temps partiel. Toutes les activités dépendent de l'apport précieux de nombreux bénévoles, mais la participation volontaire ne suffit pas à combler tous les besoins. La question du financement reste donc à l'ordre du jour. « Nous avons des subventions de Montréal et du MSSS, mais elles ne sont pas suffisantes. Des fondations privées nous aident en partie et, pour la première fois, cette année, nous bénéficions du soutien de Centraide. J'y vois une reconnaissance de la mission du Club et de sa nécessité » souligne Chantal Zumbrunn qui

souhaite évidemment le voir se renouveler. « Les besoins sont grands, les possibilités et les compétences le sont aussi, mais la continuité des ressources est essentielle » ajoute-t-elle.

Comme on le constate, Pointe-Saint-Charles, contrairement au qualificatif de « défavorisé » qu'on lui accole trop souvent, c'est aussi un quartier « favorisé » par la présence d'hommes et de femmes dynamiques, déterminés à poser des gestes concrets pour améliorer leur vie et celle de leur milieu. ■



Jean-Paul Fournier 99



**APPEL À MANIFESTER    APPEL À MANIFESTER    APPEL À MANIFESTER**

La *Table sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain* n'a pas coutume d'appeler ses membres à manifester publiquement auprès du gouvernement les revendications qui nous semblent justes.

Nous vivons cependant un moment crucial. En pleine crise économique et alimentaire qui a vu les plus pauvres d'entre nous en arracher encore plus pour arriver, le gouvernement sollicite nos suggestions pour relancer le plan de lutte à la pauvreté arrivé à échéance. Il le fait cependant de façon à ce que les personnes directement concernées ne puissent exprimer leur dure réalité et leurs aspirations à s'en sortir.

Il nous faut tous ensemble prendre la parole et le seul lieu qui nous reste est la rue. Faisons-nous entendre de sorte que le gouvernement n'ait pas le choix de nous écouter. Nos organismes membres participant à notre dernière assemblée régulière ont voté à l'unanimité de mobiliser leurs membres, employés, bénévoles et usagers pour participer aux actions soulignant nos revendications légitimes. C'est pourquoi l'assemblée de la *Table* prévue pour cette date a été annulée pour permettre aux membres de la *Table* de se joindre aux autres groupes communautaires de Montréal. Une fois n'est pas coutume :

**LUNDI 23 NOVEMBRE 2009**

**Manifestons notre volonté d'un réel plan de lutte à la pauvreté  
et non d'un plan de lutte aux pauvres**

**Rassemblement à 11 hres  
au Métro Viau  
(rue Pierre-de-Coubertin, coin Viau)**



# Diffusons largement le bulletin À table

Depuis sa première parution, en novembre 1994, le bulletin *À table* a toujours eu une grande audience auprès des groupes communautaires en sécurité alimentaire. Imprimé sur support papier à 2 000 exemplaires, il était diffusé de main à main via les organismes membres.

Depuis l'an passé, écologie et coupures financières obligent, nous sommes passés au bulletin électronique ce qui nous ouvre des perspectives de diffusion encore plus grande. En effet, ce ne sont plus seulement les organismes qui peuvent maintenant recevoir le fruit de nos échanges et de nos expériences, mais également tout individu intéressé par la question, pour peu qu'il aie une adresse courriel.

Cet élargissement de notre auditoire répond à un des objectifs de la *Table*, soit de sensibiliser le plus grand nombre aux problèmes de la pauvreté et de la faim et de promouvoir publiquement les

interventions en la matière favorisant le développement des personnes et de leur milieu.

Cependant, pour ce faire, nous avons besoin d'un minimum de collaboration de votre part. En effet, à l'instar du *SNAC* d'Ahuntsic, il serait très utile que vous demandiez à tous vos contacts et collaborateurs (les membres de votre CA et de votre organisme, vos employéEs, vos bénévoles, vos usagers, vos amiEs, etc..) s'ils désirent recevoir le bulletin *À table* directement chez eux et, à cet effet, s'ils vous permettent de nous transmettre leur adresse courriel. Cela vous demande très peu d'effort, mais cela contribue grandement à élargir les appuis à nos efforts de compassion, de solidarité et de justice sociale.

Je vous en remercie d'avance !

Jean-Paul Faniel  
Coordonnateur

## CALENDRIER DES RENCONTRES

de la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

- **lundi 18 janvier 2010, à 13h30**
- **lundi 1er mars 2010, à 13h30**
- **lundi 12 avril 2010, à 13h30**
- **lundi 17 mai 2010, à 13h30**



## FORMULE D'ADHÉSION À

### LA TABLE DE CONCERTATION SUR LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Pour être membre de la Table, participer à ses activités régulières, recevoir les documents d'information et les bulletins *À table* et bénéficier des services de la Table, il suffit à chaque organisme intéressé de nous présenter sa demande d'adhésion accompagnées d'une résolution de ses instances décisionnelles à cet effet indiquant qu'il adhère au cadre de référence « *Pistes pour une politique de sécurité alimentaire communautaire* », d'être approuvé par le CA de la Table, de participer à une rencontre d'accueil et de s'acquitter de sa cotisation annuelle de 50\$.

Libellez le chèque au nom inscrit en titre et envoyez-le au :  
8605, rue Berri, 3e étage, Montréal (Québec) H2P 2G5 Tél.: 514-387-7997 Téléc.: 387-2332 , [tablefaim@bellnet.ca](mailto:tablefaim@bellnet.ca)

Nom de l'organisme .....

Nom du (de la) représentantE .....

Adresse .....

Code postal ..... Téléphone ..... Télécopieur .....

Courriel ..... Site Internet .....